

# Pays de l'Or Eau : baisse de prix minimale et désaccord de fond

En recul de deux centimes, sa part fixe demeure contestée par certains usagers.

Le prix de l'eau baissera sur les huit communes du Pays de l'Or l'année prochaine. De manière symbolique certes, 0,02 €/m<sup>3</sup> soit 2,40 € pour un foyer classique dont la consommation sera de 120 m<sup>3</sup>/an, au prix de 4,11 €/m<sup>3</sup>. Et bien en dessous des attentes d'une partie des habitants, que la collectivité ne satisfera pas sur la part fixe de ce prix.

La baisse a été rendue possible par celle de la part prélevée par le fermier, la Saur, en poursuivant l'objectif « d'un prix de l'eau globalement équivalent sur l'ensemble des communes », a relevé la vice-présidente déléguée, Claude Duchesne, en conseil d'agglomération, lors du vote. Cette équité de traitement que certains dénoncent, habitants de copropriétés à Palavas-les-Flots ou La Grande-Motte.

## Le non fait à Cas d'eau

Le contentieux entre la communauté d'agglomération et ces copropriétaires, réunis au sein du collectif Cas d'eau, prend sa source dans le contrat unique conclu, en 2012, par la collectivité avec la Saur. Unique car suppléant ceux en cours dans les diverses communes. « Un pas-



■ Le m<sup>3</sup> d'eau, potabilisé à Vauguières, est vendu 4,11 € aux abonnés.

RICHARD DE HULLESSEN

sage qui a nécessité d'uniformiser des situations différentes. Il y a forcément eu un impact », constate Sylvain Ribeyre, le directeur eau et assainissement de l'Or. Dans les copropriétés où un compteur général sert l'intégralité des logements, la part fixe du prix de l'eau était mutualisée entre logements. Pas dans toutes les communes, mais à Palavas-les-Flots et dans la cité des pyramides à la faveur de leur convention d'affermage. Avec le nouveau contrat, appliqué

indifféremment sur le territoire communautaire, cette part est facturée individuellement à l'abonné. Là fut cet impact, qu'en mai 2015, la fondatrice du collectif Cas d'eau, fixait à « 105 € par logement. La facture a quasiment doublé » (ML du 06.05.15), disait-elle, en réclamant à l'Agglo qu'il soit fait machine arrière. Ces usagers n'ont pas lâché prise depuis, mais l'agglomération a tranché. C'est non.

« Nous avons reçu le collectif deux fois, a indiqué

Claude Duchesne, lors du conseil de communauté du 15 décembre. Nous avons étudié toutes les possibilités et restons sur notre position. Il n'est pas question de donner un bénéfice à untel et de pénaliser tel autre. Chacun doit participer à l'entretien des réseaux. » D'autant, a justifié le directeur-adjoint Christophe Bel, que la légalité du dispositif a été confirmée par les juges.

OLLIVIER LE NY  
oleny@midilibre.com